

---

**DISCOURS AU CONGRES LE MARDI 02 MARS 2016 0 9 HEURES**

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les élus et chefs de groupe du Congrès,

Merci, de nous accueillir et de nous donner la parole ici dans l'enceinte de votre haute assemblée.

Le nous, se rapporte aux coutumiers que nous sommes, nommés SENATEURS par nos chefferies et par nos autorités coutumières pour porter leurs paroles ici dans les Institutions républicaines.

Le nous, nous distinguent car, nous ne sommes pas des élus politiques dont le métier est de faire de la politique et de gérer des institutions ;

Les coutumiers que nous sommes se présentent une nouvelle fois devant vous pour présenter cette fois-ci le projet de « plan Marshall » pour lequel nous souhaitons votre soutien.

Nous sommes dans le rôle que nous a assigné l'accord de Nouméa en tant que « force de proposition » et avec les Conseils coutumiers, notre institution est chargée de veiller au respect de l'Identité kanak garantie par la constitution française.

A deux ans du terme de l'accord de Nouméa, les enjeux se font plus précis et le débat devient âpre sur la question de l'avenir institutionnel. Mais les préoccupations des institutions coutumières n'ont pas changé, ni varié.

Un seul mot d'ordre, nous préoccupe : quelle est la place de la coutume et celle des autorités coutumières dans l'organisation de la société contemporaine ? Et quelles politiques publiques en faveur de l'Identité kanak.

Depuis 26 années, les autorités coutumières discutent, se concertent pour esquisser des orientations permettant d'améliorer la situation de nos chefferies et faire évoluer certaines pratiques coutumières. Depuis 16 ans, le sénat coutumier plaide pour qu'il y ait de vrais moyens pour organiser le travail dans les conseils coutumiers et les chefferies, considérant que ceux-ci sont des institutions incontournables dans le maillage et la gestion du territoire.

Nous sommes aussi des observateurs avertis et ce que nous observons depuis ces 15 dernières années, nous inquiètent. Il y a des changements profonds qui se mettent en place. Les choix que vous les élus, prenez en matière de développement économique impactent la société. Est ce que ces impacts sont mesurés d'un point de vue sociétal et non seulement économique ? C'est le cas de 2001 à 2013, de la construction de 2 Usines de Nickel au même moment. En 10 ans, la physionomie sociale du pays a changé. La population a accueilli plus de 4000 ingénieurs et techniciens nouveaux. 78% de la population scolarisée est dans le sud. 20 à 30 % de la jeunesse disparaissent des circuits scolaires et le nombre de cadres ou de techniciens n'évoluent pas en pourcentage.

Cette rencontre avec vous les chefs de groupe du Congrès est une rencontre importante qui intervient 5 mois après la rencontre d'octobre 2015, où nous sommes venus vous présenter nos trois propositions de Lois du Pays.

Etant dans notre rôle en tant qu'institution coutumière, nous sommes encore heureux de faire des propositions, convaincus que notre détermination portera tôt ou tard ses fruits.

..... *La parole à mes deux collègues pour poursuivre cette intervention.*

Monsieur le Président

Mesdames et messieurs les présidents et élus du congrès

Ceci est un instant de vérité, car nous nous interrogeons encore suite à la réponse que vous nous avez adressé Monsieur le Président en date du .... sur la reconnaissance politique et institutionnelle que votre institution accorde aux sénat et conseils coutumiers.

En effet, votre réponse consiste à nous dire, que votre assemblée législative doit attendre le bon vouloir de l'administration et ses propositions sur les trois projets de loi. Pour votre gouverne, il faut que vous sachiez que ces mêmes projets de Lois ont été transmis au gouvernement en novembre 2014 sur auto saisine et officiellement nous n'avons jamais eu de retour.

Et c'est précisément pour cette raison que nous avons décidé de vous le transmettre en auto saisine. Par ailleurs, il y a lieu de s'interroger aujourd'hui pour savoir, s'il y a toujours un membre du gouvernement chargé des affaires coutumières ? Ou devrions-nous également parler de secteur gouvernemental sinistré ?! Après la décision d'annulation de l'observatoire du gouvernement prise par le Tribunal Administratif en décembre 2015, nous demandons plus que jamais un guichet unique et la mise en place d'un secrétariat général totalement dédié aux affaires coutumières directement rattaché au président du gouvernement ainsi qu'au président du Sénat Coutumier.

La présentation de nos projets de lois du pays au Congrès en octobre 2015, impliquait selon notre souhait, que les élus instruisent les 3 projets de loi en auditionnant l'administration. Nous prenons acte que vous faites l'inverse et que cela va prendre encore l'année 2016.

Il y a urgence, Monsieur le Président, car nos populations sont dans le besoin et ne pourrions attendre à propos de l'examen de 3 textes dont la qualité rédactionnelle a été soulignée par le secrétariat général du Haut-commissariat et par de nombreux juristes.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élus ! Nous sommes à deux ans du déclenchement du 1<sup>er</sup> référendum d'autodétermination prévu par l'accord de Nouméa. Ce moment de vérité, de sincérité et de bonne foi est important pour les autorités coutumières car cela fait 26 ans que nos grands chefs et nos autorités coutumières plaident pour une pleine et totale reconnaissance, des Institutions Coutumières, chargées de porter leurs légitimités, de peuple premier sur cette terre.

L'accord de Nouméa en intégrant l'Identité kanak dans la constitution avait ouvert la voie puisque cette grande innovation juridictionnelle installait le « pluralisme juridique » et la reconnaissance de la « coutume » comme source du droit en Nouvelle-calédonie tout comme le droit républicain.

Comme nous l'avons déjà dit antérieurement, cette innovation majeure n'a pas trouvé de soutien politique ici en Nouvelle-calédonie depuis 1998. Le sentiment général qui se dégage, largement partagé depuis fort longtemps par les conseils coutumiers ainsi que par les autorités coutumières est de ne pas être pris en compte, à l'échelle communale, provinciale et de la Nouvelle-calédonie. Savez-vous que le budget de fonctionnement en personnel et en logistiques des groupes

au Congrès représente bien plus que le budget des Conseils et du Sénat qui n'ont que 54 emplois à leurs dispositions ; que le budget de l'Identité kanak ne représente environ que 0,6 % des recettes fiscales de la Nouvelle-Calédonie. Notre mandature de ce point de vue ne fait que reprendre ce qui a déjà été demandé.

La réflexion qui s'impose dit ceci : « les coutumiers, on ne les connaît que quand il y a un problème sur le terrain ».

Faisant le constat que rien ne bouge dans les institutions républicaines, à propos de nos propositions et du respect de la loi constitutionnelle, le congrès du pays kanak de Nassirah d'août 2015 a demandé au sénat coutumier de créer les conditions pour « secouer le cocotier » et « briser le mur des incompréhensions et de l'indifférence ».

C'est de là que prend la source du « Plan Marshall » précisément dans les politiques publiques de l'Identité kanak définies en août 2014 suite à l'adoption de la Charte du peuple kanak.

Aujourd'hui en début 2016, le plan Marshall est comme un « petit cailloux » que le Sénat et les Conseils Coutumiers mettent au milieu de l'autoroute qui nous conduit vers 2018. Le message porte en plusieurs points et s'adresse aux élus du peuple Calédonien que vous êtes :

1) - le peuple autochtone de ce pays est malade et sinistré. C'est maintenant qu'il faut l'aider à se relever. Le sénat propose avec le « plan Marshall » un diagnostic et une approche curative.

Certes, le terme « sinistré » peut choquer tous les kanak et autres responsables qui œuvrent au quotidien pour faire avancer le pays : les élus, les cadres et les chefs d'entreprise, les fonctionnaires, les sportifs etc...

Cela ne doit pas être le cas. Le sens qu'il faut donner au mot « sinistré » se rapporte à « société ou civilisation sinistrée ». En parlant de peuple ou de société, nous pointons du doigt des orientations structurelles que prend la société, sur lesquelles il sera difficile dans l'avenir de revenir dessus.

Le travail de repositionnement des valeurs et des principes fondamentaux de la coutume a été engagé en 2014 avec la proclamation de la Charte du peuple kanak et des politiques publiques de l'Identité kanak.

2) Les indicateurs sociétaux de ce sinistre sont désormais perceptibles à grande échelle : le déplacement important des populations ; les échecs scolaires qui ont augmenté : plus de 20% d'une classe d'âge quitte l'école sans rien ; la pauvreté et l'illettrisme ; le chômage important des jeunes ; l'absence de cadres nouveaux dans la fonction public et de rééquilibrage ; Le recul notoire en pourcentage dans les emplois publics ; les actions de rébellion de la jeunesse marginalisée dans de nombreux communes ; la population du camp Est...

Un certains nombres de politiques d'intégration sont en échec.

3) Nous ne voulons pas que les contradictions continuent à miner notre peuple de l'intérieur. C'est toute la société Calédonienne qui en pâtirait.

Car où sera le peuple kanak dans 25 ans ? De quel destin commun sera la Nouvelle-calédonie ?

Les terres coutumières continueront –elles d'exister et seront elles vivables ? Y aura t-il des avocats, des magistrats, des cadres supérieurs d'origine kanak ? Et dans quelles proportions ?

A l'allure où on avance, vers quels résultats chiffrés, prévisibles la société Calédonienne tendrait elle ?

Sans doute, que certains pensent ils que la désorganisation et l'implosion de la société kanak est le passage obligé à la modernité ?!

4-) Non ! Ce n'est pas l'avis des coutumiers. Nulle part ailleurs, cela ne s'est produit ainsi. Le projet de société que propose le Sénat c'est le pluralisme juridique...C'est un projet ouvert qui prône un dialogue constructif entre le droit républicain et le droit coutumier.

5) Le peuple kanak – définit juridiquement et officiellement par la Charte - est souverain et entend exercer son droit à l'autodétermination. Il défendra son projet de société ;

-----

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les chefs de groupe et élus

Si la société kanak est sinistrée, il faut pouvoir le dire et le constater, comme au lendemain d'un cyclone. C'est ce que fait aujourd'hui le sénat coutumier.

Car dans notre approche, il y a l'expression d'une lucidité et d'une clairvoyance qui nous éloigne loin de la FATALITE !

Nous proposons que le plan Marshall soit un plan d'urgence immédiat se situant en transversale par rapport aux institutions républicaines et à leurs compétences ;

Son contenu couvre trois domaines :

- ✓ Repositionner les tribus, les districts et les terres coutumières en tant que ESPACE VIVANT et PRODUCTIF DE LA SOCIÉTÉ KANAK, porteur du patrimoine historique et sociétal autochtone dans la société contemporaine.
- ✓ L'enseignement, la formation et la culture, lieux d'expression et de transmission de la coutume et des valeurs de la société kanak
- ✓ Le lien à la terre, l'aménagement et le développement des terres coutumières, facteurs de cohésion, de stabilité et de vision concertée de l'avenir.

Nous voulons que le mode gestion du plan Marshall soit exceptionnel !

Son importance est capitale car il faut REDONNER CONFIANCE A LA JEUNESSE...et aux populations.

Sur la structuration de la démarche,

Le sénat n'entend pas travailler seul dans un coin. Le plan Marshall nécessite la mobilisation de toutes les institutions : l'Etat, le congrès et le gouvernement de la NC, les provinces, les communes. Ils seront associés à la mise en place d'un COPIL qui devrait être mis en place en début avril 2016 et fonctionner jusqu'à la validation d'un CONTENU CLAIR ET VALIDE DU PLAN Marshall.

Nous proposons également la mise en place d'un COTEC qui regroupera, les directions techniques, de la NC et des provinces ainsi que des établissements publics dédiés à l'Identité kanak – l'Adraf, l'ADCK, l'ALK etc...

---

Pour conclure, Monsieur le Président et chers chefs de groupe et élus du Congrès de la NC, nous venons de présenter nos propositions qui s'inscrivent dans notre mission de « garant de l'identité kanak ».

Nous souhaitons par notre démarche associer votre haute assemblée à notre projet de « Plan Marshall » et comptons sur votre soutien.

Merci de votre attention !

.....